



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-54-1

Ottawa, le 23 juillet 2008

Avis de consultation

Demande reçue

Vancouver (Colombie-Britannique)

La date limite pour le dépôt des interventions/observations pour l'article 3 est prorogée au 25 juillet 2008

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2008-54 du 18 juin 2008, le Conseil annonce ce qui suit:

Suite à la demande de Mainstream Broadcasting Corporation datée du 18 juillet 2008, la date limite pour le dépôt des interventions/observations pour **l'article 3** de l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-54, est **prorogée au 25 juillet 2008**.

Le Conseil a été avisé que le dossier électronique tel qu'inscrit sur le site web du Conseil concernant l'article 3 était incomplet, et ce pour la période du 18 juin 2008 au 18 juillet 2008.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>